

Estimations avancées des évolutions des foyers allocataires du RSA

Juillet

2021

AVERTISSEMENT

Les éléments qui suivent ont été élaborés sur la base de données semi-définitives, c'est-à-dire observées avec six semaines de recul par rapport au mois de droit, alors que les supports conjoncturels habituels sont réalisés sur des données dites définitives, observées avec six mois de recul. Il en résulte qu'en niveau, le nombre d'allocataires est plus faible (de 1 à 2 %). En revanche, d'après les données historiques, les écarts d'évolution entre données définitives et semi-définitives observés depuis le début de la crise sanitaire sont faibles, il est donc possible de les interpréter.

Recul du nombre de bénéficiaires du RSA depuis fin 2020...

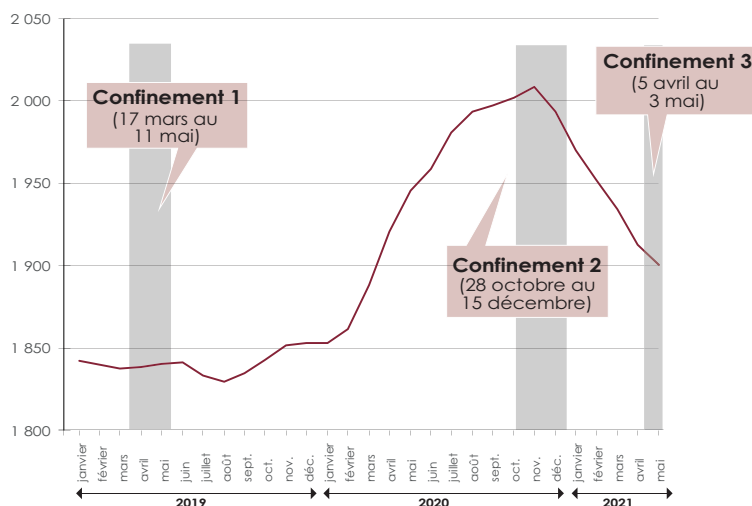
Depuis fin 2020, le nombre de bénéficiaires du RSA diminue (graphique 1). Les effectifs reculent de 2,4 % entre le dernier trimestre 2020 et le 1^{er} trimestre 2021. Cette évolution est liée d'une part à la progression importante du nombre de fins de droit à la prestation (102 000 sorties observées en moyenne de janvier à mars 2021 contre 86 000 sur la même période de l'année précédente, graphique 2). D'autre part, le nombre d'ouvertures de droit est en baisse (83 000 entrées par mois en moyenne au 1^{er} trimestre 2021 contre 97 000 au 1^{er} trimestre 2020).

La décroissance des effectifs se poursuit également au cours des mois d'avril et mai 2021. En effet, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA en mai est inférieur de 34 000 à celui de mars 2021. Cette diminution s'explique par un nombre de fins de droit toujours élevé (96 000 sorties observées en moyenne en avril-mai 2021), associée à un nombre d'entrées qui ne cesse de baisser (79 000 ouvertures de droit en moyenne sur avril-mai 2021).

... en lien avec la reprise économique et le maintien des droits au chômage

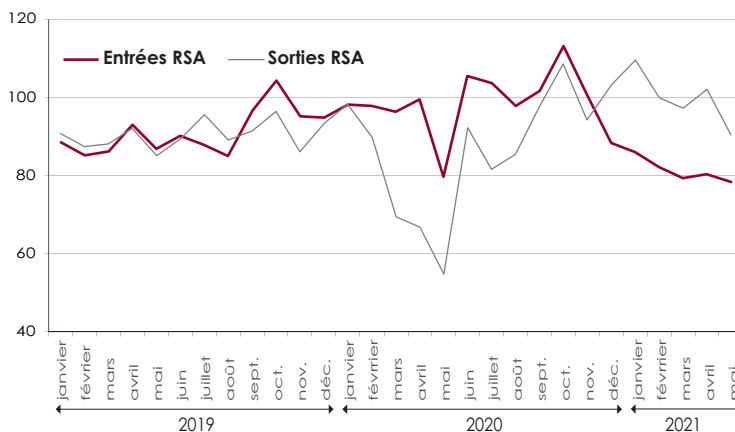
Cette dynamique est liée en partie à la reprise économique intervenue pendant l'automne. En effet, l'évolution du marché de l'emploi se traduit avec un décalage sur le droit des allocataires : ce décalage est compris entre trois et cinq mois selon la date de renouvellement de leur déclaration trimestrielle de ressources (DTR, encadré). Ainsi, le niveau élevé des fins de droit au RSA observé au cours des derniers mois s'explique notamment par l'augmentation des ressources des allocataires et suit l'évolution des sorties de droit pour « perception de ressources trop élevées » (graphique 3).

Graphique 1 - Évolution du nombre de foyers bénéficiaires du RSA (en milliers)



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR2). Champ : Caf, France entière.

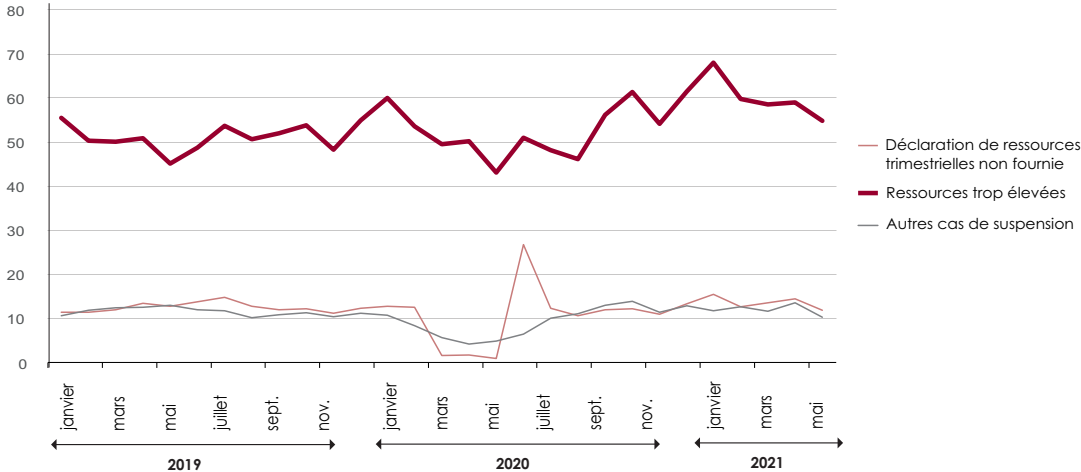
Graphique 2 - Évolution des flux d'entrées et de sorties du RSA (en milliers)



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR2). Champ : Caf, France entière.

Estimations avancées des évolutions des foyers allocataires du RSA

Graphique 3 - Motifs de sortie du RSA (en milliers)



Source : Cnaf – Dser (fichiers Allstat FR2). Champ : Caf, France entière. Note : La série « autres cas de suspension » a été mise à jour pour comptabiliser toutes les situations rentrant dans cette catégorie y compris celles correspondant à des effectifs faibles.

ENCADRÉ

Les évolutions du nombre de bénéficiaires au travers des entrées-sorties dans la prestation

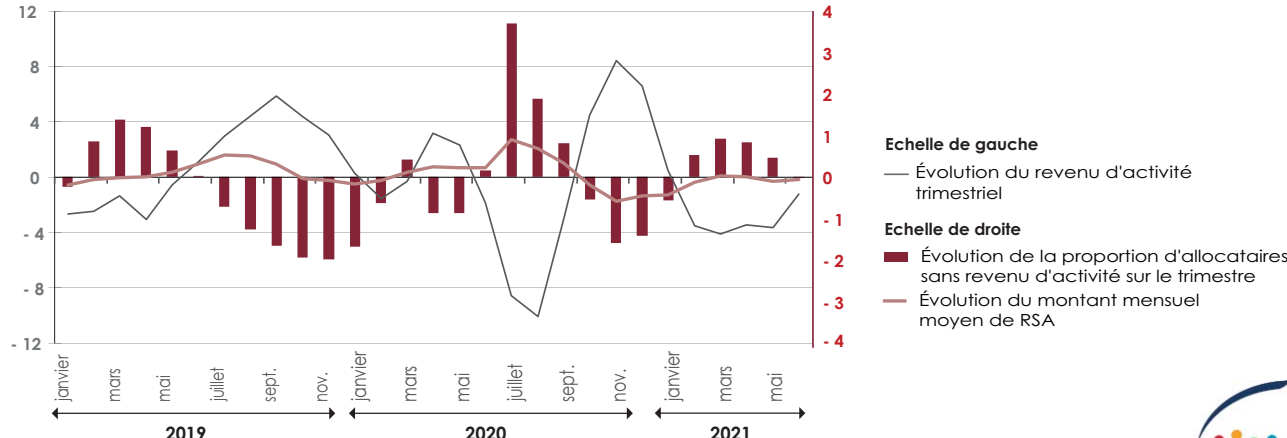
L'évolution du nombre de bénéficiaires du RSA d'un mois à l'autre peut se déduire du nombre d'ouvertures de droit (entrées) et de fins de droit à la prestation (sorties) ayant eu lieu sur la période. Il est à noter que les flux d'entrées et de sorties dans le droit sont affectés par des effets saisonniers. Les modalités de déclarations des ressources des allocataires impliquent un délai entre les événements économiques et leur pleine manifestation sur les flux d'entrées et de sorties. En effet, le RSA repose sur un calcul trimestriel : tous les trois mois, les allocataires remplissent une déclaration trimestrielle de ressources (DTR) sur les trois mois précédents sur laquelle le RSA est calculé jusqu'à la prochaine déclaration.

Et stabilité du montant moyen de prestation perçu

La baisse du nombre de bénéficiaires du RSA s'accompagne d'une relative stabilité du montant moyen de prestation perçu entre décembre 2020 et mai 2021 (graphique 4). En effet, celui-ci s'établit à environ 506 euros chaque mois. Alors que le revenu d'activité moyen ayant servi au calcul du droit des bénéficiaires connaît une diminution sur cette période, la proportion des foyers ne percevant pas de revenu est orientée à la hausse. La conjugaison de ces deux phénomènes stabilise le montant moyen de RSA versé. Le mois de mai 2021 est marqué par une baisse moins prononcée du revenu moyen d'activité, ainsi que par une stabilisation de la part des bénéficiaires sans revenu. Ces évolutions

sont proches de celles observées au cours de l'année 2019, non affectée par la crise sanitaire, indiquant la présence d'une saisonnalité.

Graphique 4 - Évolution des revenus d'activité et du montant mensuel moyen de RSA perçu par les allocataires (en glissement mensuel)



Source : Cnaf – Dser (fichiers Allstat FR2). Champ : Caf, France entière.